

# Pour donner le goût du Québec, JE CHOISIS L'AGRICULTURE D'ICI

Une politique bioalimentaire  
pour relancer la production bovine québécoise



Nos réponses au  
Livre vert pour une politique bioalimentaire  
LE 24 AOÛT 2011

Fédération  
des producteurs  
de bovins  
du Québec



# Sommaire exécutif

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,  
Mesdames et Messieurs les Commissaires,

La Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) fonde ses actions sur une attitude constructive, ouverte, innovatrice et gagnante avec le souci constant d'être branché à son environnement physique, humain et d'affaires. Au fil des années, les producteurs de bovins du Québec ont mis en place un réseau de commercialisation des plus avant-gardistes et profitables, qui tient compte des intérêts de toutes les parties, qui recherche les consensus et qui permet la conclusion d'ententes de type gagnant-gagnant.

Les crises successives qui ont bousculé le parcours de notre Fédération ont également décuplé nos plus grandes avancées (partenariats d'affaires en amont et en aval, nouveaux marchés développés, traçabilité de la ferme à l'abattoir, programmes de qualité, enchères électroniques, fonds de garantie de paiement, nouvelles approches en environnement, etc.).

Notre représentation unique, nos outils collectifs, notre ténacité et notre capacité à innover nous ont donc permis de relever les nombreux défis liés au développement et à la croissance de nos productions de bœuf et de veau.

Il reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir pour **réaliser notre vision qui consiste à produire, dans des fermes rentables et réparties sur tout le territoire québécois, une viande saine, de qualité, à prix compétitif, qui répond mieux que jamais aux besoins et aux attentes des consommateurs, y compris en matière de bien-être animal, contribuant ainsi activement au développement économique, social et durable du Québec et de ses régions.**

À cet égard, les producteurs de bovins du Québec accueillent positivement le livre vert gouvernemental proposant une première politique bioalimentaire québécoise. Une telle politique, si elle est bien fondée et appuyée par des programmes efficaces et cohérents, ne peut que contribuer à la relance de la production bovine québécoise, véritable moteur économique des régions et des villages québécois.

Dans cet esprit, les consultations prévues en septembre seront l'occasion d'analyser chacune des composantes des orientations gouvernementales proposées. Nous attendons des résultats tangibles et des actions concrètes découlant des travaux de cette commission. Nous sommes heureux d'y participer et nous souhaitons que notre contribution puisse guider le gouvernement dans ses choix et ses orientations futures.

La vision gouvernementale proposée dans le Livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec est partagée par les 21 500 producteurs de bovins du Québec que nous représentons. S'il importe d'accorder davantage d'attention au produit, nous croyons cependant qu'il importe tout autant d'en protéger et d'en appuyer les artisans. L'un ne va pas sans l'autre.

**Fort de cette intention de distinguer nos produits alimentaires,** le gouvernement doit d'abord rendre la traçabilité de nos produits jusqu'au consommateur. Nous comptons également sur le gouvernement pour qu'il s'assure que nos détaillants accordent un espace privilégié à nos produits du Québec. Ce travail doit également s'accompagner d'une promotion énergique et concertée qui s'appuie sur l'image de marque « Aliments du Québec », sur les caractéristiques distinctives de nos produits (qualité, certification, etc.) et sur les efforts de promotion réalisés par les producteurs (veau de lait, veau de grain, etc.). Nous croyons également que le gouvernement doit lui-même se doter d'une politique d'achat québécois pour l'approvisionnement de ses institutions publiques et parapubliques comme il en existe ailleurs.

Nous réitérons également notre demande aux deux paliers de gouvernement d'exercer une surveillance et un contrôle accrus des produits importés, afin de s'assurer qu'ils respectent les règles de réciprocité en matière de qualité, de salubrité, d'innocuité et de conditions de production.

**Fort de cette intention de renforcer notre capacité concurrentielle**, le gouvernement doit d'abord contribuer à assurer la pérennité de notre principale infrastructure d'abattage et de transformation du bœuf, Levinoff-Colbex S.E.C. Cette entreprise, capable d'œuvrer dans la cour des grands, est un levier important du développement de tout le secteur des bovins de boucherie. Le bœuf doit bénéficier lui aussi d'une filière complète, à l'image de notre secteur du veau, pour maximiser ses retombées socioéconomiques à l'ensemble du Québec.

Le gouvernement doit également offrir un environnement d'affaires efficace et cohérent, propice au développement et à la croissance de nos secteurs du bœuf et du veau. Nos producteurs doivent pouvoir compter sur une législation qui maintient, voire renforce les outils de mise en marché collective administrés par les organisations de producteurs, sur des programmes solides d'aide au développement et au financement pour améliorer la productivité des fermes et réduire les coûts de production (recherche, services-conseils, environnement, financement, outils de régie, bien-être animal, etc.). De plus, ils doivent pouvoir compter sur un soutien adéquat du revenu pour gérer les risques de production (fluctuations des prix de marché et des coûts de production, rendement et qualité des récoltes, mortalité animale, etc.).

**Fort de cette intention de valoriser l'environnement et le territoire du Québec**, le gouvernement doit également appliquer à sa réglementation environnementale le concept de « réglementation intelligente » qui s'appuie sur des principes de cohérence, de flexibilité, d'efficacité et d'efficience.

Enfin, le territoire agricole est convoité de toutes parts. Sa mission première est toutefois de nourrir une population sans cesse grandissante. Dans ce contexte, il importe que la réglementation gouvernementale protège encore davantage le territoire propice à l'agriculture. Celle-ci contribue au développement socioéconomique de nos régions. Sans nos terres, impossible de donner le goût du Québec!

Respectueusement,

*Michel Dessureault*  
Michel Dessureault, président

Pour donner le goût du Québec,  
**JE CHOISIS L'AGRICULTURE D'ICI**



Une politique bioalimentaire  
pour relancer la production bovine québécoise

# Sommaire

Une vision claire et légitime  
de la production bovine québécoise  
**p. 7**

Qui sommes-nous?  
La production bovine, en un coup d'œil  
**p. 9**

Donner le goût du Québec  
Nos commentaires et suggestions  
**p. 11**

Pour aller plus loin...  
Nos réponses  
**p. 17**

Conclusion  
**p. 26**

Pour en savoir plus  
**p. 27**



# Préambule

L'industrie bovine canadienne a été lourdement affectée par la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) déclenchée en 2003. Celle-ci a mis en lumière les faiblesses structurelles de la filière bovine, la dépendance envers les abattoirs et le marché états-unien ainsi qu'un sérieux déséquilibre quant au rapport de force entre les maillons de la filière, le plus à risque étant, aujourd'hui encore, celui de la production.

Malgré ce contexte difficile, accentué par un cycle anormalement long de faibles prix de marché, les producteurs de bovins du Québec se sont montrés proactifs, passant d'un syndicalisme de revendications à un syndicalisme d'affaires. Par l'entremise de leur Plan conjoint, ils ont acquis collectivement les principaux encans (Réseau Encans Québec) et les principaux abattoirs de bœuf du Québec, Levinoff-Colbex, S.E.C. (bovins de réforme) et Les abattoirs Zénon Billette inc. (bouvillons) améliorant ainsi leur position stratégique et répondant à l'une de leurs priorités : se rapprocher des consommateurs. Par la même occasion, les offices de producteurs ont développé de nombreux services en lien direct avec les besoins des acheteurs (regroupement de l'offre, organisation du transport, centralisation des paiements, soutien promotionnel, développement de marchés, etc.).

Les industriels du secteur ont vu dans le Plan conjoint non pas une menace, mais une solution à leurs problèmes, un atout pour sécuriser leurs approvisionnements, les aider à faire face à la concurrence extérieure et assurer leur propre avenir.

Nos secteurs de production de bœuf et de veau doivent toutefois relever encore de nombreux défis pour assurer leur développement et relancer leur croissance.



# Une vision claire et légitime de la production bovine québécoise

La vision des producteurs de bovins du Québec est claire et légitime. Elle consiste à **produire, dans des fermes rentables et réparties sur tout le territoire québécois, une viande saine, de qualité, à prix compétitif, qui répond mieux que jamais aux besoins et aux attentes des consommateurs, y compris en matière de bien-être animal, contribuant ainsi activement au développement économique, social et durable du Québec, de ses régions et de ses villages.**

L'un des principaux enjeux actuel pour la production de bovins de boucherie est le maintien d'une infrastructure d'abattage d'importance au Québec, soit Levinoff-Colbex, S.E.C.; outil indispensable pour sécuriser la mise en marché des bovins de réforme et pour développer le secteur du bouvillon d'abattage. Levinoff-Colbex, S.E.C. permet également de rejoindre les consommateurs là où ils se trouvent, principalement, dans les supermarchés.

Les secteurs du bœuf et du veau doivent aussi pouvoir compter :

- ✓ **sur une législation qui maintient, voire renforce les outils de mise en marché collective administrés par les organisations de producteurs**
- ✓ **sur des programmes solides d'aide au développement pour améliorer la productivité des fermes et réduire les coûts de production (recherche, services-conseils, environnement, financement, outils de régie, etc.)**
- ✓ **sur un soutien adéquat du revenu pour gérer les risques de production (fluctuations des prix de marché et des coûts de production, rendement et qualité des récoltes, mortalité animale, etc.)**
- ✓ **sur un accès privilégié aux différents marchés (espace tablette, réciprocité des règles pour les produits importés, promotion, etc.) avec des produits répondant aux besoins et aux attentes des consommateurs (prix, qualité, innocuité, salubrité, traçabilité, développement durable, bien-être animal, etc.)**

Enfin, le gouvernement du Québec doit faire preuve d'une réelle volonté d'appuyer le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et il doit le faire avec efficacité et cohérence. Nous le répétons, l'importance stratégique, économique, sociale et environnementale de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois est telle que ce secteur doit être traité par nos gouvernements comme une priorité d'État.

La nouvelle politique bioalimentaire du Québec doit donc être le catalyseur permettant la réalisation de notre vision et l'atteinte de nos objectifs de développement et de croissance. Il y va de l'avenir de notre production et, plus largement, de l'agriculture et, plus encore, de l'agroalimentaire québécois.



# Qui SOMMES-NOUS?



## La production bovine, en un coup d'œil

Présente sur tout le territoire, la production bovine constitue un pilier important de notre agriculture québécoise et d'un développement régional durable. Grâce à l'abondance de ses pâturages et de ses fourrages, le Québec possède un fort potentiel de développement de la production bovine basé sur des plantes pérennes contribuant ainsi à la protection de la biodiversité et à la réduction des gaz à effet de serre.

### La production du veau

Le secteur du veau québécois est le leader incontesté à l'échelle canadienne avec plus de 81 % de la production nationale.

- 400 fermes
- Une filière complète (production, abattage et transformation)
- 50 % de la production est exportée
- Une promotion efficace
- Consommation par personne de 3 kg au Québec (1,1 au Canada et 0,2 en Amérique du Nord)



### La production du bœuf

Le Québec produit 5 % du bœuf de coupe (bouillons) et 10 % du bœuf commercial (bovins de réforme) canadien.

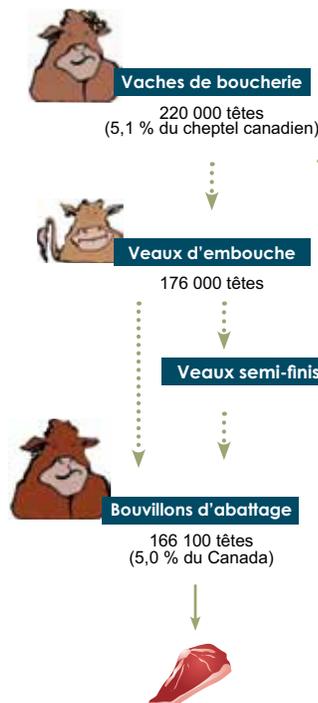
- 4400 fermes vache-veau (veaux d'embouche et bovins de réforme)
- 500 engraisseurs dont une centaine de parcs spécialisés (bouillons d'abattage)
- 6350 fermes laitières (veaux laitiers et bovins de réforme)

### L'ensemble de la production

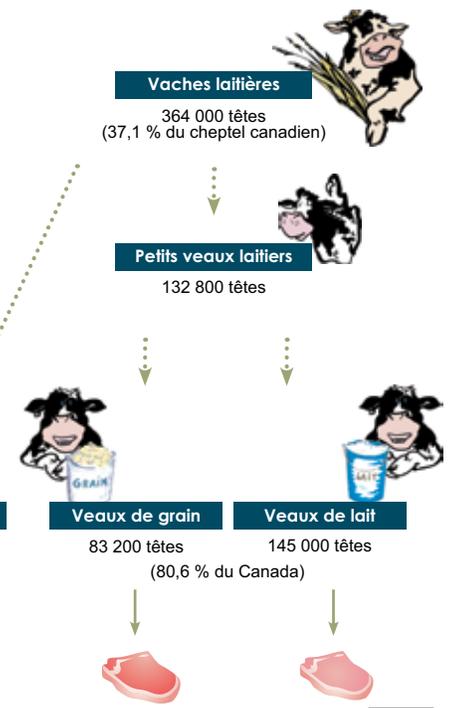
La production bovine est la quatrième plus importante production animale au Québec, après les productions laitière, porcine et avicole.

- 21 500 producteurs de bovins québécois répartis dans 12 800 entreprises agricoles dédiées partiellement ou totalement à la production bovine
- Près de 800 000 bovins commercialisés chaque année
- Une valeur à la ferme de plus de 535 M\$ par année
- Présente dans toutes les régions du Québec

#### L'ÉLEVAGE DU BŒUF



#### L'ÉLEVAGE DU VEAU



Pour donner le goût du Québec,  
JE CHOISIS L'AGRICULTURE D'ICI



# Donner le goût DU QUÉBEC



## Nos commentaires et suggestions

### Sur la vision du gouvernement

Nous souscrivons à la vision du gouvernement du Québec qui consiste à « faire du bioalimentaire un secteur reconnu pour ses produits alimentaires distinctifs et de qualité ainsi que pour sa contribution à l'essor économique du Québec et à la vitalité de ses régions dans une perspective de développement durable ». Depuis nombre d'années, les producteurs de bovins du Québec s'engagent à produire du bœuf et du veau de très grande qualité, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Leur adhésion à cette vision mise de l'avant par le livre vert est donc acquise.

Mais du même souffle, le gouvernement doit nécessairement axer sa politique sur les acteurs de production à commencer par les agriculteurs; le premier maillon du circuit bioalimentaire. Sans les producteurs agricoles, le produit n'existe pas. Ou alors, il viendra de l'extérieur!



Nous émettons toutefois des réserves sur le projet de politique qui propose de mettre uniquement le produit alimentaire au cœur de nos préoccupations. Nous ne nous opposons certainement pas au fait que l'on veuille le mettre en évidence et que l'on fasse la promotion des produits alimentaires découlant de l'agriculture d'ici. Mais du même souffle, le gouvernement doit nécessairement axer sa politique sur les acteurs de production à commencer par les agriculteurs; le premier maillon du circuit bioalimentaire. Sans les producteurs agricoles, le produit n'existe pas. Ou alors, il viendra de l'extérieur!

... nous croyons que l'agriculture québécoise doit être diversifiée et qu'elle doit reposer sur des fermes dynamiques, rentables et présentes dans toutes les régions du Québec, à l'opposé donc du modèle américain à deux vitesses, avec ses méga-entreprises agro-industrielles d'un côté et son agriculture de subsistance de l'autre.



En outre, il importe de clarifier rapidement le modèle d'agriculture que le gouvernement veut favoriser. Pour notre part, nous croyons que l'agriculture québécoise doit être diversifiée et qu'elle doit reposer sur des fermes dynamiques, rentables et présentes dans toutes les régions du Québec, à l'opposé donc du modèle américain à deux vitesses, avec ses méga-entreprises agro-industrielles d'un côté et son agriculture de subsistance de l'autre.

### Sur la première orientation : distinguer nos produits alimentaires

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut susciter le plus possible l'attrait pour les produits alimentaires québécois et que de multiples avenues de marchés s'offrent aux différentes filières. Cela dit, il faut reconnaître qu'en Amérique du Nord, les marchés courts et de créneaux ne représentent qu'un pourcentage limité des ventes de bœuf et de veau. Qui plus est, les consommateurs du Québec (et d'ailleurs), tout en reconnaissant comme « prioritaire » l'achat de produits alimentaires issus de l'agriculture locale, sont peu enclins à payer davantage pour un produit local.

Pour être efficace, la stratégie québécoise visant à amener le bœuf et le veau du Québec dans l'assiette du consommateur doit commencer par la mise en place des infrastructures de base (abattage et transformation de grands volumes), afin de conserver ce produit à l'intérieur de nos frontières et

d'en maximiser les retombées. **Le gouvernement doit également rendre la traçabilité du bœuf et du veau jusqu'au consommateur.**

Par la suite, une offensive concertée avec un ou quelques grands distributeurs (accès privilégié aux tablettes de nos supermarchés), appuyée par une promotion grand public soutenue à la fois par les producteurs, l'industrie et le gouvernement s'impose. Nous croyons également que toute stratégie de différenciation qui mettrait davantage en évidence le bœuf et le veau du Québec doit être appuyée par une promotion forte et durable de l'image de marque « Aliments du Québec », sur les caractéristiques distinctives de nos produits (qualité, traçabilité, certification, etc.) et sur les efforts de promotion réalisés par les producteurs (veau de lait, veau de grain, etc.). L'appui gouvernemental au secteur bioalimentaire devrait également se traduire par un plus grand accès à l'approvisionnement des institutions publiques et parapubliques comme il en existe dans d'autres pays et provinces, et ce, dans le respect des accords de commerce.

Enfin, nos gouvernements doivent exercer une surveillance et un contrôle plus serrés des produits importés pour s'assurer qu'ils répondent aux mêmes exigences (innocuité, salubrité, conditions de production, etc.) que les produits canadiens (règles de réciprocité pour les produits importés).

L'appui gouvernemental au secteur bioalimentaire devrait également se traduire par un plus grand accès à l'approvisionnement des institutions publiques et parapubliques comme il en existe dans d'autres pays et provinces, et ce, dans le respect des accords de commerce.



## Sur la deuxième orientation : renforcer notre capacité concurrentielle

### L'importance d'une filière complète

Nous reconnaissons d'emblée que pour renforcer la capacité concurrentielle du secteur bioalimentaire, il importe de diversifier l'offre et de consolider les capacités de gestion et la performance des entreprises. Il importe également d'améliorer la cohésion et la compétitivité de l'ensemble de la filière, de la production jusqu'au consommateur.

Nos infrastructures de production, de transformation et de surtransformation doivent donc être en mesure de respecter les diverses normes imposées à l'industrie et avoir la taille requise pour approvisionner les grands circuits de distribution. Elles doivent également avoir accès aux outils favorisant l'innovation.

Dans le secteur du bœuf, le succès repose d'abord sur la présence d'une filière complète et forte, à l'image de ce qui caractérise la filière du secteur du veau. C'est pourquoi nous devons pouvoir compter sur une entreprise d'envergure pour l'abattage, pour la transformation et pour la surtransformation de bœuf, capable d'œuvrer dans la cour des grands (abattoirs, transformateurs, distributeurs).

Nous demandons donc au gouvernement de contribuer au redressement financier de Levinoff-Colbex pour en assurer la pérennité afin, premièrement, de maximiser les retombées économiques des bovins de réforme produits au Québec et, deuxièmement, de consolider et de développer la filière d'abattage et de transformation des bouvillons du Québec. Cette entreprise constitue une des pierres d'assise du développement de la production de bovins de boucherie au Québec.

## Un environnement propice au développement des affaires

Les gouvernements doivent contribuer à la mise en place d'un environnement d'affaires plus concurrentiel pour l'industrie. À cet égard, **le gouvernement doit redevenir ce partenaire qu'il était en recherche et développement et en innovation.** Un concept de guichet unique à l'échelle gouvernementale serait également de nature à simplifier les démarches et à diminuer le nombre de formulaires de toutes sortes à remplir par les entreprises. Cela contribuerait grandement à réduire leurs coûts administratifs. En outre, une telle approche amènerait une plus grande cohérence entre les divers ministères impliqués et entre les différents programmes offerts, assurant par le fait même une plus grande efficacité des interventions gouvernementales.

En ce qui concerne le maillon de la production, dans le secteur des bovins de boucherie, il faut reconnaître qu'il est davantage question de viabilité que de rentabilité. C'est une réalité du secteur, ici comme ailleurs. Voilà pourquoi l'occupation du territoire, la protection de la biodiversité et la multifonctionnalité sont aussi des critères à considérer, tout aussi importants que celui de la rentabilité économique. Les différentes mesures de soutien du revenu doivent aussi être considérées comme des aides au développement, car elles préservent les capacités de production durant les périodes de faibles prix engendrées par le cycle du bœuf et sécurisent les investissements des producteurs.

Le secteur doit également bénéficier de diverses autres mesures de gestion du risque en ayant accès, par exemple, à un programme d'assurance mortalité animale et à un programme bonifié d'assurance récolte végétale. Des mesures doivent aussi être prises pour combler le déficit de médecins vétérinaires pour les grands animaux d'élevage.

Nous demandons donc au gouvernement de contribuer au redressement financier de Levinoff-Colbex S.E.C. pour en assurer la pérennité afin, premièrement, de maximiser les retombées économiques des bovins de réforme produits au Québec et, deuxièmement, de consolider et de développer la filière d'abatage et de transformation des bouvillons du Québec.



Nous considérons qu'il incombe à l'État de constituer un environnement d'affaires efficace et cohérent, propice au développement et à la rentabilité des entreprises agricoles sous toutes ses formes, dans toutes les productions et dans toutes les régions du Québec. Le gouvernement ne doit pas discriminer l'accès aux services ou aux aides gouvernementales en fonction de la capacité de gestion des individus. **La taille des entreprises, le secteur de production ou la région ne doivent pas non plus être des facteurs discriminants eu égard aux programmes gouvernementaux.**

Nous croyons également que le gouvernement doit s'assurer d'une plus grande cohérence et prévisibilité dans les modalités d'application de ses programmes par rapport aux objectifs poursuivis. Les entreprises doivent être informées suffisamment à l'avance des changements apportés aux programmes, le cas échéant, de manière à pouvoir y adapter leurs infrastructures de production et leur régime d'élevage. Il faut savoir qu'il s'écoule une période de trois ans entre la conception d'un bovin de boucherie et sa vente pour consommation.

L'expérience des dernières années est particulièrement décevante à l'égard de la cohérence et de la prévisibilité, notamment dans les programmes de sécurité du revenu. Certains éléments de la récente Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'obtiennent pas non plus l'assentiment des producteurs de bovins.

La stratégie, qui devait permettre aux entreprises affectées par les restrictions à l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) de mieux s'adapter à cette nouvelle réalité, ne vise finalement que les entreprises en difficulté financière. Or, d'une part, toutes les entreprises bovines ont été affectées par les mesures de resserrement à l'ASRA et, d'autre part, les entreprises moins en difficulté sont souvent celles qui sont le plus en mesure d'apporter un effet de levier aux aides gouvernementales et servent souvent de locomotive au développement de la production et des régions.

Cette incohérence dans les actions du gouvernement s'est également manifestée dans d'autres programmes qu'il administre, par exemple quand La Financière agricole du Québec (FADQ) décide, en 2010, de ne plus prendre en compte les prélevés de promotion et de recherche payées par les producteurs dans le calcul du revenu stabilisé. Alors qu'il prône l'importance de la recherche et la promotion et que ces éléments contribuent au développement des marchés, le gouvernement retire son apport financier!

En outre, le gouvernement doit réagir plus rapidement et plus efficacement aux problématiques sociétales. Par exemple, le dossier du bien-être animal préoccupe les producteurs et les autres citoyens depuis déjà plusieurs années. Pourtant, ce n'est que tout récemment que le gouvernement a élaboré une stratégie à cet égard et les producteurs sont toujours en attente des programmes de soutien pour les aider à adapter leurs infrastructures de production, lesquelles entraîneront des déboursés de plusieurs dizaines de millions de dollars.

Nous croyons également que le gouvernement doit s'assurer d'une plus grande cohérence et prévisibilité dans les modalités d'application de ses programmes par rapport aux objectifs poursuivis. Les entreprises doivent être informées suffisamment à l'avance des changements apportés aux programmes, le cas échéant, de manière à pouvoir y adapter leurs infrastructures de production et leur régime d'élevage.



La politique bioalimentaire doit donner l'occasion de rebâtir un véritable partenariat gouvernement-producteurs, non seulement pour apporter les correctifs nécessaires aux problèmes rencontrés, mais aussi et surtout pour élaborer une vision commune du développement et des moyens à prendre pour la réaliser, se concerter pour être davantage proactifs que réactifs. **À cet égard, les producteurs de bovins du Québec considèrent qu'une seule organisation doit recevoir l'accréditation pour les représenter et défendre leurs intérêts, qu'ils en soient membres ou non. À ce titre, l'Union des producteurs agricoles (UPA) est pleinement représentative.**

Par ailleurs, en production bovine, les besoins de formation des ressources humaines concernent d'abord les producteurs eux-mêmes et leur relève. Une grande partie des gains d'efficacité des entreprises bovines au Québec découle des investissements en recherche et développement et pour la diffusion des connaissances. La clé du succès repose sur l'accès à des services-conseils adaptés et efficaces (de groupe et individuels). En production vache-veau, secteur où il y a peu de fournisseurs d'intrants et, par conséquent, peu de services liés, le MAPAQ doit donc réinvestir dans le développement de l'expertise, y incluant la relève scientifique et la livraison des services-conseils à la ferme. En outre, la création d'un centre d'expertise en production bovine, au service de l'ensemble des producteurs de bovins de boucherie, et en étroite relation avec la recherche, l'industrie et les conseillers, doit être privilégiée.

À l'échelle fédérale, il importe d'appliquer la réciprocité des normes aux produits importés et, dans l'industrie bovine, de compenser financièrement les effets de réglementations particulières comme celle portant sur les matières

La gouvernance de l'office de mise en marché est alerte et elle a su développer des liens d'affaires précieux avec ses partenaires de l'industrie. Les représentants des abattoirs (acheteurs) apprécient de pouvoir faire affaires avec une organisation structurée qui regroupe toute l'offre. Ils ne démontrent aucun intérêt à venir gérer notre Plan conjoint et ils ne le demandent pas.



à risque spécifiées (MRS) et qui affecte durablement la compétitivité des abattoirs canadiens de bovins de réforme.

### **Une mise en marché ordonnée et efficace**

Au cours des trente dernières années, les outils de mise en marché collective en production bovine mis en place en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires du Québec ont démontré leur efficacité. D'ailleurs, les producteurs n'ont pas été les seuls à bénéficier des retombées positives de la Loi, il en fut de même pour les acheteurs, les consommateurs, les contribuables et le gouvernement.

Au cours des années, les réglementations adoptées par les offices de producteurs et les conventions conclues avec les intervenants ont été modulées pour tenir compte de l'évolution de l'industrie et des marchés. Nous avons su faire preuve de souplesse pour s'adapter aux rythmes de développement et aux caractéristiques de chaque secteur de production, avec un objectif avoué de recherche d'équité, non seulement entre les producteurs, mais aussi entre les autres intervenants de la filière. En outre, nos règlements, comme nos services, sont les mêmes, peu importe la taille de l'entreprise ou sa localisation.

La gouvernance des offices de producteurs est alerte et elle a su développer

des liens d'affaires précieux avec ses partenaires de l'industrie. Les représentants des abattoirs (acheteurs) apprécient de pouvoir faire affaires avec une organisation structurée qui regroupe toute l'offre. Ils ne démontrent aucun intérêt à venir gérer notre Plan conjoint et ils ne le demandent pas.

Qui plus est, dans le cadre de la Loi actuelle, il a été possible de créer, avec les intervenants en amont et en aval de la production bovine, des partenariats d'affaires tout à fait novateurs. Réseau EncansQuébec est le fruit d'un partenariat (50 % - 50 %) entre la Fédération et les principaux encans d'animaux du Québec. Ce réseau permet le maintien d'encans répondant aux besoins de l'ensemble des producteurs de bovins. L'acquisition de Levinoff-Colbex S.E.C. a permis aux producteurs de sécuriser l'écoulement des bovins, et ce, à prix compétitifs. En même temps, l'approvisionnement de l'usine a été sécurisé. Dans ce contexte, la Loi permet à la fois aux producteurs de bovins du Québec et aux autres intervenants de nouer des partenariats fructueux respectant les missions et rôles respectifs. Les contributions financières des producteurs, notamment dans les domaines de la promotion et de la recherche, constituent des leviers importants et appréciés des partenaires de la filière.

Nos offices de producteurs sont également bien appuyés par nos producteurs. Ils sont gérés avec compétence et transparence. Régulièrement, les offices doivent faire rapport de leurs activités devant la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ) dans le cadre d'audiences publiques, devant les producteurs, les intervenants de l'industrie, les consommateurs et le gouvernement.

La politique bioalimentaire doit donner l'occasion de rebâtir un véritable partenariat gouvernement-producteurs, non seulement pour apporter les correctifs nécessaires aux problèmes rencontrés, mais aussi et surtout pour élaborer une vision commune du développement et des moyens à prendre pour la réaliser, se concerter pour être davantage proactifs que réactifs.



Dans sa politique bioalimentaire, le gouvernement doit reconnaître le travail réalisé par les offices de producteurs et démontrer clairement qu'il maintient sa confiance envers les producteurs dans leur capacité de prendre en charge la mise en marché de leurs produits et d'établir des liens d'affaires profitables et durables avec l'industrie.

Enfin, le gouvernement doit apporter les modifications nécessaires au renforcement de la Loi en ce qui a trait aux pouvoirs d'ordonnance et aux conventions arbitrées par la RMAAQ, et s'assurer que cette dernière dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre tous les éléments de son plan stratégique.

... le gouvernement doit apporter les modifications nécessaires au renforcement de la Loi en ce qui a trait aux pouvoirs d'ordonnance et aux conventions arbitrées par la RMAAQ, ...



### **Sur la troisième orientation : valoriser l'environnement et le territoire du Québec**

Nous devons d'abord nous réjouir de la performance environnementale du secteur agricole québécois et de sa proactivité. Le secteur bovin n'est pas en reste, au contraire, et ce, malgré les investissements importants que cela représente. Notamment, le contrôle à l'accès des animaux aux cours d'eau doit être souligné. La technique de l'entreposage en amas au champ est également novatrice et cadre parfaitement avec le concept d'agriculture durable qui oblige à tenir compte à la fois des dimensions économique, sociale et environnementale. **Cela étant dit, la réglementation gouvernementale doit être encore mieux adaptée aux spécificités de notre secteur et de nos régions. Par exemple, elle doit reconnaître formellement le concept d'enclos d'hivernage aménagés dans le secteur vache-veau.** Avec ses grands espaces fourragers, ce secteur contribue largement à la protection de l'environnement et à la biodiversité. Mais là encore, le désengagement de l'État, en termes de veille stratégique, de recherche et de soutien technique et financier s'est traduit par un ralentissement du progrès technologique et de la mise à niveau des producteurs.

Par ailleurs, si les producteurs de bovins du Québec doivent composer avec des exigences environnementales élevées, coûteuses et contraignantes, ils en reconnaissent le bien-fondé. Ils acceptent également le principe d'écoconditionnalité. Toutefois, les producteurs dénoncent vivement certaines modalités d'application des mesures d'écoconditionnalité. Premièrement, ils s'attendent à ce qu'elles soient appliquées avec plus de discernement. Par exemple, il n'est pas normal qu'un producteur soit péna-

lisé à cause du non-respect d'une norme par un autre producteur avec qui il est lié par contrat de sous-traitance (ASRA totalement retirée au producteur-vendeur si le producteur sous-traitant n'est pas conforme). Deuxièmement, certaines pénalités prévues sont disproportionnées par rapport à la faute. Ainsi, un producteur qui n'aurait pas déposé son bilan phosphore équilibré dans les délais prescrits ne recevrait aucune compensation d'ASRA pour l'année en cours. Qui plus est, il devra payer la cotisation d'assurance. Pour une entreprise bovine de taille moyenne, cela peut représenter plusieurs milliers de dollars.

Enfin, le Québec a fait preuve d'avant-gardisme par la création des clubs agroenvironnementaux, il y a de cela plusieurs années. Les conseillers en agroenvironnement sont toutefois submergés par les exigences administratives gouvernementales, de telle sorte qu'ils sont de moins en moins disponibles pour livrer les services-conseils proprement dits et, moins encore, pour les services agronomiques et stratégiques qu'ils peuvent rendre aux entreprises. En outre, l'application universelle de la réglementation ne laisse plus de place à l'expertise et au jugement des agronomes et conseillers environnementaux pour tenir compte des particularités de chaque région, voire, de chaque entreprise.

Par ailleurs, relativement au zonage agricole, nous croyons que le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour protéger encore davantage le territoire et les activités agricoles. Il nous importe que le milieu agricole soit impliqué de plus près encore dans l'établissement des plans de développement de la zone agricole pour tenir davantage compte des réalités particulières à chaque région.

Par ailleurs, si les producteurs de bovins du Québec doivent composer avec des exigences environnementales élevées, coûteuses et contraignantes, ils en reconnaissent le bien-fondé. Ils acceptent également le principe d'écoconditionnalité. Toutefois, les producteurs dénoncent vivement certaines modalités d'application des mesures d'écoconditionnalité.





# Pour aller plus loin... NOS RÉPONSES



**Vous trouverez ci-dessous les réponses de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) dans le but d'enrichir la future politique pour qu'elle soit adaptée à la société québécoise et qu'elle mobilise les acteurs du secteur bioalimentaire.**

**Q1**

**Compte tenu des enjeux dont devra tenir compte le secteur bioalimentaire, croyez-vous que celui-ci soit en mesure de saisir les occasions d'affaires qui se présenteront? Si oui, quelles sont les forces auxquelles l'on doit faire appel? Sinon, quels seraient les changements à envisager pour y arriver?**

L'un des principaux enjeux pour la production de bovins de boucherie est le maintien d'une infrastructure d'abattage d'importance au Québec, soit Levinoff-Colbex S.E.C., pour sécuriser la mise en marché des bovins de réforme et pour développer le secteur bouvillon d'abattage. Levinoff-Colbex S.E.C. permet également de rejoindre les consommateurs là où ils se trouvent principalement, soit dans les grands marchés d'alimentation. En 2005, les producteurs ont ainsi saisi « l'occasion » d'acquérir cette entreprise; il faut maintenant assurer son développement et sa pérennité. Cela nécessite un partenariat à long terme (gouvernemental et autre) dans lequel les producteurs seront toujours partie prenante. Le secteur du bœuf doit pouvoir bénéficier lui aussi d'une filière complète et efficace, à l'image du secteur québécois du veau, pour maximiser ses retombées socioéconomiques sur l'ensemble du Québec.

Les secteurs du bœuf et du veau doivent aussi pouvoir compter sur une législation qui maintient, voire renforce les outils de mise en marché collective administrés par les producteurs, sur des programmes solides d'aide au dévelop-

pement pour améliorer la productivité des fermes et réduire les coûts de production (recherche, services-conseils, environnement, financement, outils de régie, etc.), sur un soutien adéquat du revenu pour gérer les risques de production (fluctuations des prix de marché et des coûts de production, rendement et qualité des récoltes, mortalité animale, etc.), et sur un accès privilégié aux différents marchés (espace tablette, réciprocité des règles appliquées aux produits importés, promotion, etc.) avec des produits répondant aux besoins et aux attentes des consommateurs (prix, qualité, innocuité, salubrité, traçabilité, développement durable, bien-être animal, etc.).

Plus particulièrement dans le secteur vache-veau, l'enjeu principal est l'occupation et la valorisation du territoire. Le secteur est caractérisé par une multitude de fermes, dont un très grand nombre sont petites et exploitées à temps partiel. C'est aussi un secteur qui achète peu d'intrants et se trouve ainsi dépourvu en services techniques commerciaux. Ces caractéristiques constituent à la fois la force et la faiblesse du secteur. L'accroissement des performances en

élevage et en production fourragère est une nécessité pour assurer le développement futur du secteur qui doit pouvoir compter, à long terme, sur des services-conseils de qualité, adaptés aux besoins et accessibles à peu de frais. Le véritable défi se situe au niveau du transfert des connaissances et de l'adoption de pratiques sans cesse plus performantes. Compte tenu des caractéristiques du secteur vache-veau, le MAPAQ doit être un partenaire privilégié du développement de ce secteur. Notamment, il doit réinvestir dans le développement de l'expertise (recherche, veille stratégique, formation continue) et dans la livraison des services-conseils à la ferme.

Tous les secteurs bovins souffrent du désengagement de l'État, mais les conséquences pour le secteur vache-veau sont pires encore. Et quand l'agriculture est mal en point, c'est le village et, ensuite, c'est toute la région qui se meurent!

**Q2****Souscrivez-vous à la vision proposée qui place le produit alimentaire au cœur de la politique? Selon vous, quels sont les principaux avantages et désavantages à mettre les attentes des consommateurs au centre des préoccupations de l'industrie?**

Les producteurs de bovins souscrivent à la vision gouvernementale, mais avec certaines réserves. D'abord, assurons-nous de mettre en évidence et de faire la promotion des produits qui découlent de l'agriculture d'ici. Aussi, le gouvernement doit axer avec encore plus de conviction et de moyens sa politique sur les acteurs de production, à commencer par les agriculteurs; le premier maillon du circuit bioalimen-

taire. Ce sont les producteurs agricoles qui occupent le territoire, font tourner l'économie et amènent la vie à nos régions et nos villages du Québec. La production bovine y contribue tout particulièrement, de nombreuses études le démontrent.

La vision des producteurs de bovins du Québec consiste donc à produire, dans des fermes rentables et réparties sur

tout le territoire québécois, une viande saine, de qualité, à prix compétitif, qui répond mieux que jamais aux besoins et aux attentes des consommateurs, y compris en matière de bien-être animal, contribuant ainsi activement au développement économique, social et durable du Québec, de ses régions et de ses villages.

**Q3****Partagez-vous l'idée que la différenciation des produits alimentaires québécois peut être une stratégie gagnante pour que nos entreprises se démarquent sur les marchés intérieurs et extérieurs?**

Il faut d'abord reconnaître qu'en Amérique du Nord, les marchés courts et de créneaux ne représentent qu'un pourcentage limité de la production de bœuf et de veau. Le consommateur est plutôt desservi par des produits de masse et là, ce sont les grands distributeurs qui dictent les règles du jeu (à la fois pour l'offre et pour la demande). Les dernières décennies se caractérisent notamment par une forte concentration des distributeurs et des détaillants présents au Québec.

Par ailleurs, compte tenu de ses spécificités, on pourrait aussi considérer que le secteur du veau (veau de grain et veau de lait) constitue un marché de créneau. Il est utile de rappeler que l'industrie canadienne du veau se résume presque essentiellement au Québec (plus de 80 % de la capacité de production et de transformation). Les producteurs exploitent à fond cette image associant à la qualité l'origine québécoise du produit, tant sur le marché intérieur que sur certains marchés extérieurs.

Enfin, nous croyons que toute stratégie de différenciation qui mettrait davantage en évidence le bœuf et le veau du Québec doit être appuyée par une promotion forte et durable de l'image de marque « Aliments du Québec », sur les caractéristiques distinctives de nos produits (qualité, certification, etc.) et sur les efforts de promotion réalisés par les producteurs (veau de lait, veau de grain, etc.). Et vivement la traçabilité jusqu'au consommateur!

**Q4****Selon vous, le consommateur serait-il prêt à choisir d'abord un produit québécois qui se distingue par ses caractéristiques, qu'elles soient nutritionnelles, environnementales, gastronomiques, éthiques ou autres, et éventuellement à payer plus cher? Y aurait-il d'autres stratégies à déployer qui pourraient y concourir?**

Le consommateur québécois n'est malheureusement pas différent des autres consommateurs canadiens qui seraient, selon certains sondages, peu enclins à payer davantage pour un produit local, voire de faire un effort supplémentaire pour se le procurer, comme faire un détour. Il est utile de rappeler que le consommateur ne consacre que 50 minutes par semaine pour effectuer ses achats alimentaires.

Le consommateur considère que la filière viande est soumise aux plus hauts

standards de l'industrie. En fait, c'est essentiellement pour sa qualité, sa traçabilité, son accessibilité et son prix compétitif que le consommateur opterait pour un bœuf « du Québec ».

Pour être efficace, une stratégie pour amener le bœuf du Québec dans l'assiette du consommateur doit commencer par la mise en place des infrastructures de base (abattage et transformation de grands volumes), suivie d'une offensive concertée avec un ou quelques grands distributeurs (accès privilégié aux tablet-

tes de nos supermarchés), appuyée par une promotion grand public soutenue à la fois par les producteurs, par l'industrie et par le gouvernement.

Nos gouvernements doivent également exercer une surveillance et un contrôle plus serré des produits importés pour s'assurer qu'ils répondent aux mêmes exigences (qualité, salubrité, innocuité, conditions de production, etc.) que les produits canadiens (application de la règle de réciprocité sur les produits importés).

## Q5

### Selon vous, les orientations et les objectifs proposés dans le présent projet de politique permettront-ils au gouvernement d'appuyer plus efficacement le secteur bioalimentaire par rapport aux défis de demain? D'autres avenues devraient-elles être explorées pour améliorer l'efficacité de ses interventions?

Malgré les avancées des dernières décennies, les défis dans le bœuf et le veau sont nombreux et le soutien gouvernemental demeure indispensable au développement et à la consolidation de notre secteur, de la terre à la table.

Dans le domaine de la viande de bœuf et de veau, nous devons rappeler que les marchés de proximité se résument essentiellement aux chaînes d'alimentation. Nos infrastructures de production et de transformation doivent donc être en mesure de rencontrer les diverses normes imposées à l'industrie et avoir la taille requise pour approvisionner les grands circuits de distribution. Une entreprise comme Levinoff-Colbex S.E.C. dispose de la taille requise. L'appui financier du gouvernement est indispensable à sa consolidation financière.

L'appui gouvernemental au secteur bioalimentaire devrait également se traduire par un plus grand accès à l'approvisionnement des institutions publiques et parapubliques, dans le respect des ententes nationales et internationales.

Au chapitre de la production, une grande partie des gains d'efficacité des entreprises bovines au Québec repose sur les investissements en recherche et développement ainsi que dans la diffusion des connaissances. Les investissements gouvernementaux à cet égard doivent être accrus. Nous croyons également que les institutions de recherche doivent attirer davantage de chercheurs qui travaillent dans une perspective à long terme. En outre, les conseillers experts dédiés au développement de la production bovine doivent être plus nombreux et être en mesure de s'adapter aux spécificités des quelque 4500 producteurs de veaux d'embouche (beaucoup de petites fermes, à temps partiel, sans services techniques liés, réparties sur tout le territoire agricole québécois).

Les producteurs de bovins du Québec doivent également composer avec des normes environnementales coûteuses et sévères. Il appert cependant que les conséquences punitives (perte de couverture d'ASRA, non-remboursement de taxes, etc.) liées au non-respect des mesures d'écoconditionnalité sont disproportionnées par rapport à la faute.

Le gouvernement doit faire preuve de plus de cohérence dans ses actions. Alors qu'il prône d'un côté l'importance de la recherche et de la promotion, de l'autre, il réduit son soutien financier. En effet, par exemple, la FADQ a décidé, depuis 2010, de ne plus prendre en compte les prélevés de promotion et de recherche payés par les producteurs dans le calcul du revenu stabilisé!

Le gouvernement doit également réagir plus rapidement et plus efficacement aux problématiques sociétales. Par exemple, le dossier du bien-être animal préoccupe les producteurs et les autres citoyens depuis déjà plusieurs années. Pourtant, ce n'est que tout récemment que le gouvernement a élaboré une stratégie à cet égard et les producteurs sont toujours en attente des programmes de soutien pour les aider à apporter les modifications requises à leurs infrastructures de production, lesquelles se chiffreront à plusieurs dizaines de millions de dollars.

Enfin, un concept de guichet unique à l'échelle gouvernementale serait de nature à simplifier les démarches et diminuer le nombre de formulaires de toutes sortes à remplir par les entreprises. Cela contribuerait grandement à réduire leurs frais administratifs. Une telle approche conduirait nécessairement à une plus grande cohérence entre les divers ministères impliqués et entre les différents programmes, assurant par le fait même une plus grande efficacité dans les interventions gouvernementales.

La politique bioalimentaire doit donner l'occasion de rebâtir un véritable partenariat gouvernement-producteur, non seulement pour apporter les correctifs nécessaires aux problèmes rencontrés, mais aussi et surtout, pour élaborer une vision commune du développement et des moyens à prendre pour la réaliser, se concerter pour être davantage proactifs que réactifs.



**Q6**

**Le gouvernement consacre des sommes importantes en appui au développement du secteur. Comment ces sommes peuvent-elles être un gage d'investissement structurant pour l'avenir? Quel équilibre le gouvernement devrait-il rechercher entre des mesures de soutien et des mesures de développement? Devrait-on aider différemment petites, moyennes et grandes entreprises?**

Pour les producteurs de bovins, les mesures de soutien du revenu sont également des mesures de développement, car elles préservent les capacités de production d'une viande québécoise dans les périodes de faibles prix et sécurisent leurs investissements. De plus, ces mesures contribuent fortement à la répartition territoriale de la production bovine. Le secteur doit également bénéficier de divers autres outils de gestion du risque en ayant accès, par exemple, à un programme d'assurance mortalité animale et à un programme bonifié d'assurance récolte végétale. Le gouvernement doit également redevenir ce partenaire qu'il était de la recherche et développement et de l'innovation.

Par ailleurs, les producteurs ne souhaitent pas que le gouvernement discrimine l'accès aux mesures d'aide en fonction de la taille des entreprises, du secteur ou de la région de production. D'ailleurs, la récente Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles du MAPAQ n'obtient pas l'assentiment des producteurs de bovins. La stratégie, qui devait permettre aux entreprises affectées par les restrictions à l'ASRA de mieux s'adapter à leur nouvelle réalité, ne vise que les entreprises en difficulté. Or, d'une part, toutes les entreprises bovines ont été affectées par les mesures de resserrement à l'ASRA et, d'autre part, les entreprises moins en difficulté sont souvent celles qui sont le plus en mesure d'apporter un effet de levier aux aides gouvernementales et servent souvent de locomotive au développement de la production et des régions.

Nous croyons que la taille des entreprises ne doit pas être un facteur discriminant eu égard aux programmes gouvernementaux. Nous croyons également que le gouvernement doit s'assurer d'une plus grande cohérence dans les modalités d'application de ses différents programmes par rapport aux objectifs poursuivis. Les entreprises doivent également être informées suffisamment à l'avance des changements apportés aux programmes, le cas échéant, de manière à pouvoir y adapter leurs infrastructures de production et leur régie d'élevage. Il faut savoir qu'il s'écoule une période de trois ans entre la conception d'un bovin de boucherie et sa vente pour consommation.

**Q7**

**Le gouvernement devrait-il miser davantage sur les entreprises qui ont une perspective de rentabilité et dont les dirigeants montrent une capacité de gestion et des caractéristiques entrepreneuriales? Y aurait-il d'autres critères qui devraient être retenus pour structurer le soutien financier et en établir les priorités?**

En production bovine, il est davantage question de viabilité que de rentabilité. L'occupation du territoire, la vitalité des villages et des régions, la biodiversité et la multifonctionnalité sont aussi des critères à considérer, tout aussi importants que la rentabilité économique. Il incombe à l'État de constituer un environnement d'affaires propice au développement de l'agriculture et à la rentabilité des fermes, sous toutes ses formes et dans toutes les productions et les régions. Les producteurs s'attendent donc à ce que le gouvernement présente son offre de service à tous les producteurs. Ils considèrent également que le gouvernement ne doit pas discriminer l'accès aux services ou aux aides gouvernementales en fonction de la capacité de gestion des individus.

Les programmes gouvernementaux doivent également être conçus de manière à faciliter l'intégration de la relève agricole.

**Q8**

**Étant donné que 70 % des produits agricoles et de la pêche du Québec sont achetés et valorisés par les entreprises de transformation alimentaire d'ici avant d'atteindre les marchés, ce maillon joue un rôle déterminant dans le développement du secteur bioalimentaire québécois. Quelles conditions devrait-on réunir pour permettre à ces entreprises de maintenir et d'accroître leur place sur les marchés et de faire face à la concurrence étrangère?**

Les gouvernements doivent contribuer à la mise en place d'un environnement d'affaires concurrentiel pour l'industrie. À l'échelle fédérale, il importe d'appliquer la réciprocité des normes aux produits importés et, dans l'industrie bovine, de compenser financièrement les effets des réglementations particulières comme celle portant sur les matières à risque spécifiées (MRS) qui minent la compétitivité des abattoirs canadiens de bovins de réforme.

Nous demandons également au gouvernement de contribuer au redressement financier de Levinoff-Colbex, S.E.C. pour en assurer la pérennité afin, premièrement, de maximiser les retombées économiques des bovins de réforme produits au Québec, et deuxièmement, de consolider et de développer la filière d'abattage et de transformation des bouvillons du Québec. Cette entreprise constitue une des pierres d'assise du développement de la production de bovins de boucherie au Québec. Dans le secteur du bœuf, le succès repose avant tout sur la présence d'une filière complète et forte, à l'image de ce qui caractérise la filière québécoise du veau.

**Q9**

**Que devrait prioriser le gouvernement pour assurer aux entreprises du secteur une offre de formation leur permettant de disposer du savoir-faire et des ressources humaines nécessaires pour faire face aux enjeux de demain? Cette offre devrait-elle être organisée différemment? Comment favoriser une meilleure synergie entre les diverses institutions?**

Du côté de l'abattage, de la transformation et de la surtransformation, la formation de la main-d'œuvre est un défi constant et représente des coûts très élevés. Les programmes d'appui à la formation sont toujours nécessaires. Pour favoriser la meilleure utilisation possible des aides gouvernementales en formation de la main-d'œuvre, le MAPAQ pourrait mettre au service des entreprises des professionnels qui les accompagneraient tout au long du processus, de la définition des besoins jusqu'à la livraison de la formation (et/ou *coaching*) en usine.

Du côté de la production bovine, les besoins de formation des ressources humaines concernent d'abord les producteurs eux-mêmes. On parle ici davantage de transfert de connaissances, d'adoption de technologies efficaces, d'analyse technico-économique et de gestion des risques que de formation proprement dite. La clé du succès repose sur l'accès à des services-conseils adaptés et efficaces (de groupe et individuels), dans un secteur où il y a peu de fournisseurs d'intrants et, par conséquent, peu de services liés. Les producteurs souhaitent que le gouvernement investisse davantage dans un développement durable de l'expertise. La création d'un centre d'expertise en production bovine, au service de l'ensemble des producteurs de bovins de boucherie, et en étroite relation avec la recherche et avec l'industrie, représente le moyen à privilégier.

L'intégration et la formation de la relève en production bovine s'avèrent également un défi important. Il faut repenser et améliorer les mécanismes de transfert des savoirs, des avoirs et des pouvoirs. Les futurs producteurs de bovins doivent pouvoir accéder à une formation initiale correspondant à leurs besoins et adaptée aux nouvelles réalités. Il en est ainsi pour les autres maillons du secteur, notamment en médecine vétérinaire pour les grands animaux d'élevage et en services-conseils. Il est également urgent d'assurer une relève scientifique.

## Q10

**Le respect des normes environnementales est une condition préalable au développement du secteur bioalimentaire. Devrait-on fixer des exigences plus élevées à cet égard dans l'attribution de l'aide financière destinée aux entreprises? Avez-vous des suggestions quant à ces exigences?**

Nous devons d'abord nous réjouir de la performance environnementale du secteur agricole québécois et de sa proactivité. Les producteurs agricoles québécois sont aujourd'hui reconnus pour la cohérence et la crédibilité de leurs actions environnementales.

Même si les producteurs de bovins du Québec doivent composer avec des exigences environnementales élevées, coûteuses et contraignantes, ils en reconnaissent le bien-fondé et acceptent le principe d'écoconditionnalité. Toutefois, les producteurs dénoncent vivement certaines modalités d'application des mesures d'écoconditionnalité. Premièrement, ils s'attendent à ce qu'elles soient appliquées avec plus de discernement. Il n'est pas normal qu'un producteur soit pénalisé à cause du non-respect d'une norme par un autre

producteur avec qui il est lié par contrat de sous-traitance. Deuxièmement, les pénalités prévues sont disproportionnées par rapport à la faute. Un producteur qui n'aurait pas déposé son bilan phosphore équilibré dans les délais prescrits ne recevrait aucune compensation d'ASRA pour l'année en cours. De plus, il devra payer la cotisation d'assurance!

La réglementation gouvernementale doit également être mieux adaptée aux spécificités de notre secteur et reconnaître le concept d'enclos d'hivernage aménagés dans le secteur vache-veau. Avec ses grands espaces fourragers basés sur l'utilisation de plantes pérennes, ce secteur contribue largement à la protection de l'environnement et à la biodiversité.

Enfin, le Québec a fait preuve d'avant-gardisme par la création des clubs agroenvironnementaux, il y a de cela plusieurs années déjà. Les conseillers en agroenvironnement sont toutefois submergés par les exigences administratives gouvernementales en environnement, de telle sorte qu'ils sont de moins en moins disponibles pour livrer les services-conseils proprement dits, et moins encore pour les services agronomiques et stratégiques qu'ils peuvent rendre aux entreprises. En outre, l'application universelle de la réglementation ne laisse plus de place à l'expertise et au jugement des agronomes et conseillers environnementaux pour tenir compte des particularités de chaque entreprise et de chaque région.

**La politique prévoit la mise en place d'un fonds qui facilitera la réalisation d'initiatives de développement jugées inédites et porteuses pour l'avenir du secteur. Ces initiatives constitueraient des bancs d'essai pour des activités ou des projets qui pourront éventuellement être mis en œuvre à une plus large échelle. Partagez-vous l'idée que ce fonds pourrait, au regard de la politique, jouer un rôle catalyseur en favorisant l'adoption de nouvelles façons de faire et contribuer à la faire évoluer au fil du temps?**

## Q11

Nous souscrivons à cette initiative pour autant qu'elle soit financée par de l'argent neuf. Les bancs d'essai s'apparentent en fait à ce qu'on appelait jadis les essais à la ferme. Ce sont des activités bien connues et appréciées des producteurs. Ce sont d'excellents moyens de transfert de connaissances. Le MAPAQ pourrait maximiser les retombées de ces bancs d'essai en fournissant aux promoteurs un encadrement soutenu (élaboration du protocole, conseils, analyse et diffusion).



**Q12**

**Selon vous, le cadre législatif actuel favorise-t-il un environnement d'affaires propice à l'essor du secteur bioalimentaire? Des ajustements devraient-ils y être apportés pour la mise en œuvre du projet de politique? Certaines lois devraient-elles être modifiées en priorité? Quelle serait la nature des changements à privilégier?**

Il ne faut pas confondre ici « environnement d'affaires propice » et « liberté totale ». Un cadre législatif qui permet à la multitude d'entreprises agricoles de regrouper l'offre, afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée est certainement propice au développement des affaires.

En production bovine, la grande majorité des producteurs souhaitent que la mise en marché de leur produit se fasse collectivement, avec une réglementation souple et adaptée aux rythmes de développement et aux caractéristiques de chaque secteur. Cet intérêt pour l'approche collective est simple à comprendre : seuls, nos producteurs sont trop petits et impuissants pour faire une mise en marché réellement efficace. Ils sont à la merci de quelques commerçants et des grands, mais peu nombreux, transformateurs.

Les producteurs s'attendent aussi à ce que la nouvelle politique renforce davantage les pouvoirs de la RMAAQ et des offices des producteurs pour assurer une mise en marché collective encore plus efficace. Nulle part ailleurs, l'affaiblissement des outils collectifs de mise en marché et la déréglementation gouvernementale ne se sont traduits par des gains pour les producteurs, pour les consommateurs ou pour les contribuables.

Force est de constater qu'en production bovine et dans les autres secteurs, les outils de mise en marché encadrés par la législation ne représentent pas un frein à l'esprit d'initiative et au développement des filières.

D'autre part, les producteurs agricoles déplorent, depuis de nombreuses années, l'accroissement incessant du temps consacré aux tâches administratives (pape-rasse) à la ferme. La situation ne fait qu'empirer. Le concept de guichet unique est toujours réclamé.

**Q13**

**Tout en maintenant l'objectif de protéger le territoire agricole québécois, est-il souhaitable de faire preuve d'une plus grande souplesse pour l'implantation de plus petites entreprises en zone agricole, de manière à favoriser la diversité de l'agriculture et l'occupation dynamique d'un territoire habité?**

Nous croyons que le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour protéger encore davantage le territoire et les activités agricoles. Il nous importe que le milieu agricole soit impliqué de plus près encore dans l'établissement des plans de développement de la zone agricole pour tenir davantage compte des réalités particulières à chaque région.

## Q14

**Avec la mise en marché collective de leurs produits, les producteurs agricoles et les pêcheurs visent à obtenir de meilleurs revenus du marché. Devrait-on assurer plus de transparence dans l'administration de ces mécanismes? Comment favoriser davantage l'établissement de partenariats d'affaires pour permettre de mieux répondre aux besoins en constante évolution des consommateurs?**

Au cours des trente dernières années, grâce à la Loi sur la mise en marché, les outils de mise en marché collective administrés par les producteurs ont démontré leur efficacité au Québec. D'ailleurs, les producteurs n'ont pas été les seuls à bénéficier des retombées positives de la Loi, il en est de même pour les acheteurs, pour les consommateurs, pour les contribuables et pour le gouvernement.

Les offices de producteurs se sont adaptés à l'évolution de l'industrie et des marchés. Nous avons su faire preuve de souplesse pour nous adapter aux rythmes de développement et aux caractéristiques de chaque secteur de production, avec un objectif avoué de recherche d'équité non seulement entre les producteurs, mais aussi entre les divers autres intervenants de la filière. Nos règlements, comme nos services, sont les mêmes, peu importe la taille de l'entreprise ou sa localisation.

La gouvernance de l'office de mise en marché est alerte et elle a su développer des liens d'affaires avec ses partenaires de l'industrie. Les agences de vente représentent des moyens efficaces pour les acheteurs de se procurer les animaux dont ils ont besoin pour faire tourner leurs usines. Chacune des agences de vente de la Fédération veille à établir et à maintenir des relations d'affaires efficaces avec les acheteurs. Des rencontres sont tenues régulièrement pour échanger sur les besoins et

les tendances du marché ainsi que sur le fonctionnement des opérations commerciales entre les parties. Des activités de publicité et de promotion sont réalisées conjointement. Les représentants des abattoirs apprécient de pouvoir faire affaires avec une organisation structurée qui regroupe toute l'offre. Ils ne sont pas intéressés à venir gérer notre Plan conjoint et ils ne le demandent pas.

Qui plus est, dans le cadre de la Loi actuelle, il a été possible de créer, avec les intervenants en amont et en aval de la production bovine, des partenariats d'affaires tout à fait novateurs. Réseau Encans Québec est le fruit d'un partenariat (50 % - 50 %) entre la FPBQ et les principaux encans d'animaux du Québec. Ce réseau permet le maintien d'encans répondant aux besoins de l'ensemble des producteurs de bovins. L'acquisition de Levinoff-Colbex S.E.C. a permis aux producteurs de sécuriser l'écoulement des bovins, et ce, à prix compétitifs. En même temps, l'approvisionnement de l'entreprise a été sécurisé.

Nos offices de producteurs sont gérés avec compétence et transparence. Régulièrement, les offices doivent faire rapport de leurs activités devant la RMAAQ dans le cadre d'audiences publiques, devant les producteurs, les intervenants de l'industrie, les consommateurs et le gouvernement. De plus, la FPBQ envoie annuellement son rapport

d'activité à tous les producteurs de bovins. Une présentation de ses activités est effectuée lors de chacune des assemblées générales annuelles régionales et à l'assemblée générale annuelle provinciale.

Dans sa prochaine politique, le gouvernement doit reconnaître le travail réalisé par les offices de producteurs et démontrer clairement qu'il maintient sa confiance envers les producteurs dans leur capacité de prendre en charge la mise en marché de leurs produits et d'établir des liens d'affaires profitables et durables avec l'industrie. Le gouvernement doit également reconnaître qu'en se regroupant, les producteurs ont pu développer des services communs et des outils nécessaires à la gestion de leur entreprise et à la régie de leurs élevages qui ont eu pour effet d'accroître les revenus de l'entreprise, de réduire les coûts de production ou d'améliorer le produit mis en marché.

Le gouvernement doit également apporter les modifications nécessaires au renforcement de la Loi en ce qui a trait aux pouvoirs d'ordonnance et aux conventions arbitrées par la RMAAQ, et s'assurer que cette même Régie dispose des ressources humaines et financières suffisantes pour mettre en œuvre tous les éléments de son plan stratégique.

**Q15****Devrait-on offrir l'occasion aux producteurs agricoles de s'exprimer sur le maintien de l'accréditation d'une seule organisation pour représenter leurs intérêts professionnels?**

Les producteurs le font déjà à travers leur membership. Le fort taux d'adhésion à l'UPA est tout à fait révélateur. Il est à noter que le pluralisme syndical représente déjà une réalité au Québec. Toutefois, les producteurs de bovins du Québec considèrent qu'une seule organisation doit recevoir l'accréditation pour les représenter et défendre leurs intérêts, qu'ils en soient membres ou non. À ce titre, l'UPA est pleinement représentative.

L'accréditation unique en agriculture est fortement liée à son caractère distinctif par rapport à d'autres secteurs de l'économie. En effet, les producteurs agricoles sont très nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire québécois alors que les interlocuteurs (gouvernements, fournisseurs et acheteurs) se comptent sur les doigts d'une seule main. Dans ce contexte, l'accréditation unique permet un rééquilibrage des forces en présence au bénéfice de l'ensemble de la filière et de la société.

**Q16****Comment s'assurer que la concertation des partenaires du secteur bioalimentaire s'établisse dans une perspective d'affaires, au sein même de l'industrie, et qu'elle soit un catalyseur pour la mise en œuvre du projet de politique bioalimentaire?**

Les relations d'affaires, par elles-mêmes, incitent à la concertation. Il est évident que les intérêts d'entreprises ou de secteurs d'activité peuvent diverger, mais ils doivent nécessairement se rejoindre à un moment donné, car nous cherchons tous à développer et à faire progresser nos entreprises.

Au cours des années, le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec, comme plusieurs autres, a créé des partenariats d'affaires de toutes formes et dans différents domaines (vente, transport, paiement, promotion, recherche, transformation, etc.), lorsque le contexte le nécessitait et s'y prêtait. Nous en tenons pour preuve l'implication des producteurs en amont et en aval de la production (encans et abattoirs). Les diverses contributions financières des producteurs constituent également des leviers importants et appréciés des partenaires de la filière, notamment dans les domaines de la promotion et de la recherche.

La concertation est l'approche que privilégie notre secteur et nous y réussissons bien. Le climat ainsi créé est propice au développement des affaires et à l'établissement d'une vision commune du développement de la filière. Le MAPAQ doit également assumer le leadership nécessaire pour revitaliser les travaux de la grande table filière agroalimentaire qui réunit les principaux acteurs de l'agroalimentaire québécois. Cela ne peut que faciliter la mise en œuvre de la nouvelle politique bioalimentaire du gouvernement du Québec.



# Conclusion

Il est grand temps que le gouvernement du Québec se dote d'une politique pour baliser, consolider et réellement développer le secteur bioalimentaire québécois. Toutefois, il serait inutile et contre-productif de tout jeter par-dessus bord et de vouloir recommencer à zéro.

Il importe d'abord de reconnaître ce qui va bien. La mise en marché collective administrée par les producteurs en est un exemple. Les producteurs s'attendent d'ailleurs à ce que la nouvelle politique renforce davantage les pouvoirs de la RMAAQ et des producteurs pour assurer une mise en marché collective encore plus efficace. La représentation unique des producteurs est également un atout pour l'agroalimentaire québécois. Elle est fortement appuyée par les producteurs d'ici et fait l'envie des producteurs de la planète entière. Elle ne doit pas non plus être menacée. L'affaiblissement de la représentation des producteurs et des outils collectifs de mise en marché qu'ils administrent ainsi que la déréglementation gouvernementale ne se sont d'ailleurs jamais traduits, ici comme ailleurs, par des gains pour les producteurs, les consommateurs ou les contribuables comme le démontrent de nombreuses analyses.

Nous croyons qu'il faut également poursuivre sur la voie de la concertation entre les différents maillons de la filière amorcée il y a plus de deux décennies. En production bovine, la concertation est l'approche que privilégient nos producteurs et nous y réussissons bien. Le climat de travail ainsi créé est propice au développement des affaires et à l'établissement d'une vision commune du développement de nos filières du bœuf et du veau.

La politique bioalimentaire doit donner l'occasion de rebâtir un véritable partenariat gouvernement-producteurs, non seulement pour apporter les correctifs nécessaires aux problèmes rencontrés, mais aussi et surtout, pour élaborer une vision commune du développement et des moyens à prendre pour la réaliser, se concerter pour être davantage proactifs que réactifs.

Le MAPAQ doit aussi assumer le leadership nécessaire à tous les niveaux pour revitaliser les travaux de la grande table filière agroalimentaire qui réunit les principaux acteurs de l'agroalimentaire québécois. Cela ne pourra que faciliter la mise en œuvre de la nouvelle politique bioalimentaire du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, les interventions gouvernementales en agriculture doivent être de nature à consolider et à développer notre modèle agricole, ce modèle qui caractérise et différencie l'agriculture du Québec, qui favorise la relève, qui fait que même si l'agriculture d'ici peut être parfois difficile, ailleurs, c'est pire encore. C'est également le modèle agricole québécois qui répond le mieux aux besoins et aux attentes des consommateurs et des citoyens, qui contribue efficacement à la vitalité de nos villages et régions et qui protège le mieux l'environnement et la biodiversité.

**Vivement la première politique bioalimentaire du Québec!**

## Pour en savoir plus

**Sur la Fédération et sur la production bovine, nous vous invitons à consulter notre site Internet au [www.bovin.qc.ca](http://www.bovin.qc.ca)**

**Sur le Plan conjoint et la mise en marché, nous vous suggérons de lire, dans notre centre de documentation, le mémoire sur l'évaluation périodique présenté par la Fédération à la RMAAQ, le 10 novembre 2010**

**Sur le mémoire de la Fédération présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, le 28 août 2007, nous vous invitons à consulter le centre de documentation de la Fédération**





555, boul. Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2  
Téléphone : 450 679-0530 • Télécopieur : 450 442-9348 • [fpbq@upa.qc.ca](mailto:fpbq@upa.qc.ca)



[www.bovin.qc.ca](http://www.bovin.qc.ca)